

DÉBAT & OPINION

PP 20/04/2010

D'ICI ÉTANT

Pulsions

SOUS LA PLUME DE... Monique Sémavoine*

Vers une réforme « démocraticide » ?

Un sur deux des électeurs français s'est abstenu de voter aux élections régionales. Rassurez-vous, nous n'allons pas nous lancer ici dans une analyse politique...

En revanche, c'est bien l'occasion de rappeler que les citoyens savent se déplacer massivement aux urnes quand il s'agit de choisir les élus de leur commune.

Pourquoi ? Parce que le maire et les élus municipaux s'occupent directement de leur vie de tous les jours, au travers de leur action quotidienne et de la concrétisation de leur programme électoral ; et aussi parce que ce sont des élus de proximité qu'ils peuvent rencontrer, à qui ils peuvent confier leurs inquiétudes et leurs difficultés.

Et pourtant... Et pourtant il est fort à craindre que les communes et leurs habitants seront les grands perdants de la réforme en cours sur les Collectivités territoriales ! Car la recentralisation tous azimuts conjuguée au transfert tous azimuts des compétences (de la commune vers les communautés d'agglomération) vont

ôter de plus en plus de pouvoir aux mairies... cependant qu'à l'inverse le transfert des charges qui descend en cascade du sommet de la pyramide politique vers les communes ne laissera plus aux maires que le pouvoir de recourir à l'impôt local pour équilibrer les budgets !

En clair cela signifie qu'avec cette réforme les élus municipaux vont perdre leur pouvoir de décision, donc de réalisation, donc de proposition.

Les maires seront cantonnés à la signature des actes d'état civil et à la gestion du cimetière, mais ils perdront l'autonomie de décision pour investir dans les projets structurants pour l'avenir de leurs concitoyens.

Prenons un exemple. Aujourd'hui la commune de Mazères-Lezons a la volonté de rénover le parc de l'éclairage public, avec deux intentions :

- rénover un parc majoritairement vieux et dépensier en énergie ;
- bâtir un plan pluri-annuel d'investissements qui s'appuie sur les économies financières produi-

tes par des installations écologiques.

Or si demain la compétence de la gestion de l'éclairage public « remonte » au niveau de la communauté d'agglomération (CDA), la commune aura beau souhaiter cette réalisation, elle ne pourra décider ni du moment, ni du choix technique, ni du financement. Elle attendra gentiment son tour, mais avant qu'il n'arrive, elle commencera à financer les réalisations des communes voisines.

Second exemple. Si la CDA est amenée à prendre la compétence de la voirie, cette situation débouchera à terme sur le transfert du pouvoir de police, de circulation et de stationnement.

Quand un habitant voudra faire des travaux sur sa façade côté rue, il s'en remettra à l'autorité et donc à la lourdeur de l'administration de la CDA pour obtenir l'autorisation.

Le travail considérable aujourd'hui assuré bénévolement par les élus sera transféré aux services de la CDA. On assistera alors à une explosion des charges

de personnel qui seront financées par un nouvel impôt communautaire, donc par les contribuables.

Quand tous les effets de cette réforme seront installés, les citoyens constateront que leurs élus municipaux n'ont plus le pouvoir d'agir pour eux, et en prime qu'ils vont payer plus cher pour avoir moins de services !

Ce jour venu -et c'est un comble- ils se détourneront des urnes pour faire grossir le parti des abstentionnistes dans l'une des rares élections où ils se sentent aujourd'hui le plus concernés.

Pire encore, ce jour venu, qui voudra encore se destiner pour le village ou de sa ville et former une liste de candidats pour les échéances municipales ?

Si la réforme en cours, telle qu'elle est déjà largement engagée, doit nous conduire à la double pénurie de candidats et d'électeurs aux élections municipales, alors il faut le dire : c'est une réforme « démocraticide ».

* Monique Sémavoine est maire de Mazères-Lezons

Les perdants de la réforme sur les Collectivités territoriales

Attention à la double pénurie de candidats et d'électeurs